

N° DM/31/1.7/2023-85

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°22 (AV2-TF) dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien Hôtel de Brancas - Lot 04 : Serrurerie – Métallerie

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-14 du 12 mars 2018 relative à la passation de marchés de travaux allotis pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU le marché conclu avec la SARL HUBERT JOURDAIN (mandataire), pour le lot 04 : Serrurerie / Métallerie d'un montant initial de 90 560.00 euros H.T. pour la Tranche Ferme « Aile Sud-Ouest » (TF),

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2022-38 du 29 avril 2022 approuvant l'avenant de transfert de la SARL HUBERT JOURDAIN à la SAS ATELIER JOURDAIN,

CONSIDERANT que suite à des modifications de projet, il apparaît opportun de procéder aux modifications suivantes, relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, dans le cadre de la tranche ferme :

- remplacement de la réalisation d'une rampe métallique pour l'accès à la salle des archives par une rampe en pierre réalisée par l'entreprise VIVIAN & Cie, titulaire du lot 01 : maçonnerie.

VU le projet d'avenant n°22 (AV2-TF) correspondant à la modification susmentionnée à conclure avec la SAS ATELIER JOURDAIN (mandataire) titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°22 (AV2-TF) au marché de travaux relatif à la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas, lot 04 : Serrurerie / métallerie,

... / ...

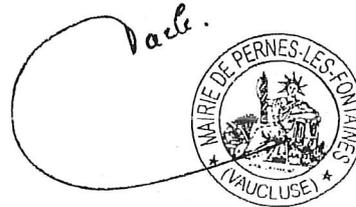
PRECISE que le montant des modifications s'élève à - 1 850.00 euros H.T. soit - 2.04 % du montant total du marché initial TF : 90 560.00 euros H.T., et que le pourcentage d'écart cumulé est de 0.53 %,

PRECISE que le nouveau montant du marché TF, tous avenants compris, s'élève à 91 040.00 euros H.T.,

DECIDE de signer l'avenant n°22 (AV2-TF) et tous documents s'y rapportant,

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 25 septembre 2023  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : *28 septembre 2023*

Publiée le : *28 septembre 2023*

Notifiée le :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
AVENANT N° 22 – TRANCHE FERME (AV2-TF)

**A - Identification du pouvoir adjudicateur.**

Ville de Pernes-les-Fontaines  
Hôtel de Ville  
Place Aristide Briand  
84210 Pernes-les-Fontaines  
Représentée par Monsieur Pierre GABERT, Maire  
Tél : 04.90.61.45.00  
Fax : 04.90.61.32.46  
Courriel : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)  
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**SAS ATELIER JOURDAIN (mandataire)**  
250, chemin du Mas de Mourgues  
30360 SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE  
Tel : 04.66.83.27.90  
Siret : 43454442500029

**Serrurerie Ferronnerie FOSSALUZZA Frédéric**  
Mas Roux  
Lieudit Gourgon  
30730 SAINT BAUZELY  
Tel : 04.66.23.34.23  
Siret : 42951870700022

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**RESTAURATION ET AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE – ANCIEN HÔTEL DE BRANCAS  
Lot 04 : Serrurerie - Métallerie**

■ Montant initial du marché public :

	Montant en € H.T.
Tranche ferme : « Aile Sud-Ouest »	90 560,00
Tranche optionnelle 1 : « Aile Nord »	28 690,00
Tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale »	16 380,00
Tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est »	5 430,00
<b>Total</b>	<b>141 060,00</b>

**D - Objet de l'avenant.**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris dans le cadre de la tranche ferme « Aile Sud-Ouest » en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de marché autorisées.

Le marché initial prévoyait la réalisation d'une rampe métallique pour l'accès à la salle des archives par le passage sous l'aile Sud-Ouest (poste 4.8), cette rampe a été remplacée par une rampe en pierre réalisée par la société VIVIAN et Cie, titulaire du lot 01 : maçonnerie.

La suppression de cette prestation entraîne une moins-value de 1 850.00 euros H.T.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la tranche ferme :  NON  OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- Montant H.T. : - 1 850.00 euros
- Montant TTC : - 2 220.00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : - 2.04 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME
- % d'écart cumulé : 0.53 %

Nouveau montant de la Tranche Ferme :

Montant initial Tranche Ferme (TF) :	90 560.00 euros H.T.
Montant AVENANT n°4 (AV1-TF) :	2 330.00 euros H.T.
Montant AVENANT n°22 (AV2-TF) :	- 1 850.00 euros H.T.
<b>Montant TF + AV 4 (AV1-TF) + AV22 (AV2-TF) :</b>	<b>91 040.00 euros H.T.</b>

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<i>Paulo Pereira Directeur d'exploitation</i>	<i>St Maurice le 19/09/23</i>	<b>LES COMPAGNONS FRANÇAIS</b> 250 Chemin du Mas de Mourgues 30360 ST MAURICE DE CAZEVILLE Tél: 04 66 83 27 90 Siret 434 544 425 000 29 - APE 4332B

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A Pernes-les-Fontaines, le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.****■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

10\_RV-064-218400885-20230925-DM2023\_85-C